



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques
des vestiges archéologiques du sanctuaire gaulois de la cime de Tournerie
à ROUBION (Alpes-Maritimes)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 4 décembre 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que les vestiges archéologiques de la Cime de Tournerie à ROUBION (Alpes-Maritimes) présentent au point de vue de la protohistoire et de l'archéologie un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la rareté de ce type d'aménagement et de la bonne conservation générale des vestiges,

ARRÊTE

Article premier : Sont inscrits au titre des monuments historiques les vestiges archéologiques du sanctuaire gaulois de la cime de Tournerie à ROUBION (Alpes-Maritimes) tels que délimités par la cote ngf des 1800 m, tracée en rouge sur le plan ci-annexé, situés au lieu-dit la Parao sur la parcelle cadastrée section E n° 23, d'une contenance de 433 930 m² et appartenant à la COMMUNE DE ROUBION, identifiée sous le n° de SIREN 210 601 100, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

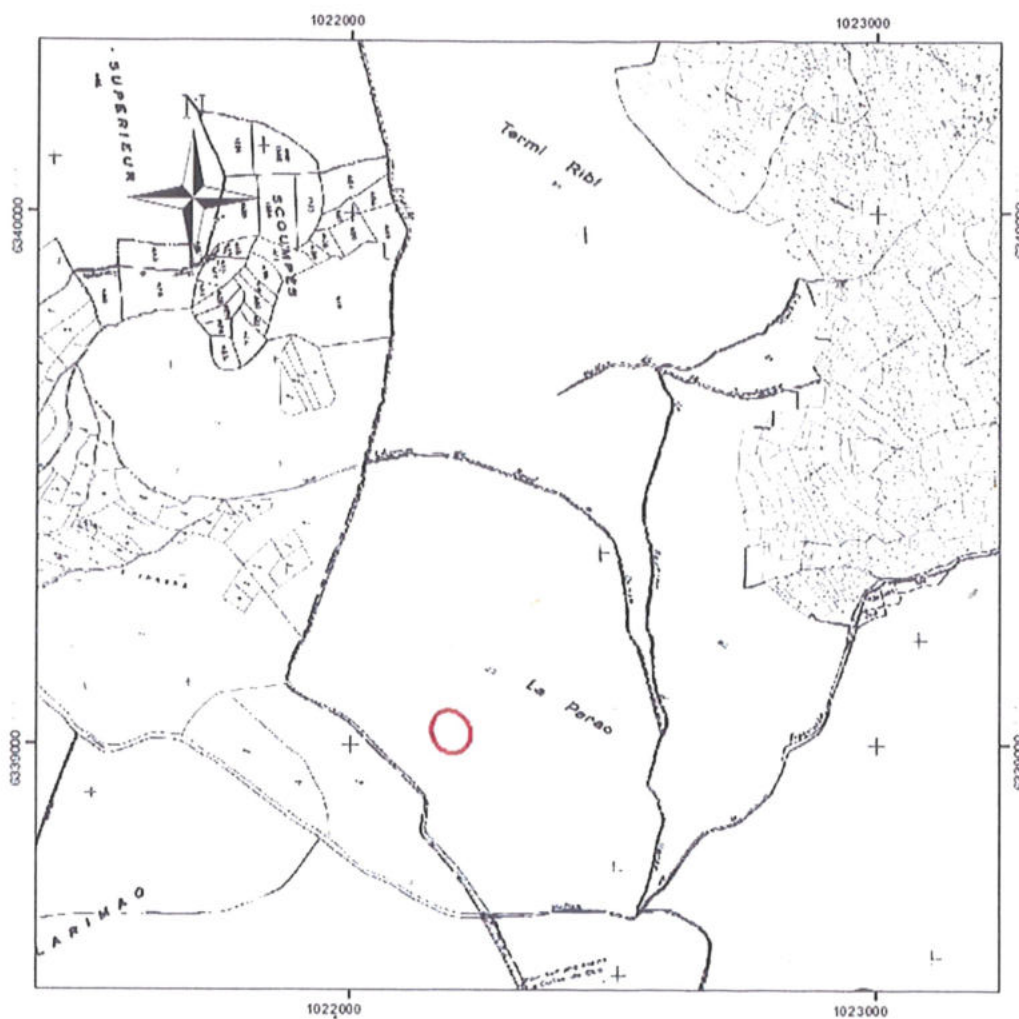
Marseille, le 15 OCT. 2020

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques
des vestiges archéologiques de la cime de Tournerie à ROUBION (Alpes-Maritimes)
situés sur la parcelle cadastrée section E n° 23**



Marseille, le 15 OCT. 2020

Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND